

PLUi de Trets : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Trets (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 6 mars 2026. Il délimite 55 zones, dont 25 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 août 2026.

- Le PLUi de Trets s'applique dans sa version du 6 mars 2026 ; nous publions 1 extrait de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 55 zones : 25 urbaines (U), 3 à urbaniser (AU), 25 agricoles (A) et 2 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Trets occupe le rang 58 par le nombre de zones délimitées : 3 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 354 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Trets depuis 2013, pour 1 390 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	55 zones
Zones urbaines (U)	25 zones
Zones à urbaniser (AU)	3 zones
Zones agricoles (A)	25 zones
Zones naturelles (N)	2 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	6 mars 2026
Partition GPU	DU_200054807_B
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PLUI_200054807_B/e8f6b5b1a8c6ca2e5caec8cd5334d2f3/200054807_reglement_20260306_B.pdf
Règles extraites	1 extrait
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Trets

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOUE/TEXT/000055876314 IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, PLU, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/125-bouches-du-rhone/trets-13216>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Trets : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	22 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	13 juin 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	3 plans
Risques couverts par ces plans	Feu de forêt, Mouvement de terrain
Potentiel radon	Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UA, UAb, UAh, UB, UC, UD, UDa, UDa1, UE, UEa, UG, UGb, UP
Nomenclature des zones à urbaniser	1AU, 2AU, 2AU

Situation administrative

Code INSEE	13110
Code postal	13530
Intercommunalité	Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Département	Bouches-du-Rhône
Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	55 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	55 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	55 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Peynier (7,6 km)	59 zones
Rousset (8,9 km)	57 zones
Puylobier (8,9 km)	31 zones
La Bouilladisse (9,1 km)	58 zones
Auriol (10,6 km)	138 zones
Belcodène (10,7 km)	24 zones
La Destrousse (11,9 km)	61 zones
Saint-Antonin-sur-Bayon (12,5 km)	5 zones
Châteauneuf-le-Rouge (12,7 km)	47 zones
Fuveau (13,0 km)	86 zones
Peypin (13,5 km)	89 zones
Gréasque (13,6 km)	30 zones
Roquevaire (14,5 km)	76 zones
Vauvenargues (15,0 km)	54 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/trets-13110>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Trets : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Saint-Savournin (15,4 km)	45 zones
Beaurecueil (15,7 km)	16 zones
Cadolive (15,9 km)	34 zones
Gémenos (17,2 km)	35 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/trets-13110>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.